

Annonces.....	\$653.60
C. E. Lamirande. <i>Bonus</i>	555.00
Commission sur contribution.....	380.70
Dr Larue, honoraires.....	750.00
Dr Campbell, ".....	300.00
Dr Belleau, ".....	300.00
Dr Lachapelle, ".....	300.00
Estampilles, télégrammes, &c.....	137.04
Papeterie.....	116.68
C. E. Lamirande, frais de voyage.....	100.00
Auditeurs.....	100.00
Frais de voyages.....	79.35
Guarantee Co., Police de garantie du Trésorier.....	60.00
Guarantee Co., Police de garantie de M. Lamirande.....	37.50
Régistre médical.....	50.00
Portiers.....	37.00
Cochers.....	35.15
Commission sur enrégistrement.....	7.50
Chaises.....	4.00
Boîtes de Scrutin.....	2.25
Balance en main, au 1er juillet 1886.....	2,897.23
	<hr/>
	\$13,026.50

E. P. LACHAPELLE, M. D.,

Trésorier du Collège des Médecins et Chirurgiens de la P. Q.

N. B.—Le Collège des Médecins et Chirurgiens possède en outre 5 parts de la Banque de Montréal, valant au pair \$1,000.00.

Nous, soussignés, auditeurs, dûment autorisés par le Président du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec, certifions avoir examiné tous les livres de comptes et reçus entre les mains du Régistrateur, des deux Secrétaires et du Trésorier, et avoir trouvé le tout conforme à l'état financier ci-dessus que nous certifions correct.

Pour prévenir toute erreur et pour faciliter l'examen des livres et des comptes des Officiers du Bureau des Médecins et Chirurgiens, nous suggérons respectueusement qu'à l'avenir, la perception des comptes pour contribution se fasse à un seul et même bureau, c'est-à-dire au bureau de l'agent du Collège des Médecins, et que les comptes pour enrégistrement ne soient payés qu'au bureau du Régistrateur.

Montréal, 10 Juillet 1886.

DAVID SMITH,
L. ARCHAMBAULT, } Auditeurs.

M. le président, dans un exposé succinct, passe en revue les travaux accomplis par les Gouverneurs durant les trois années de leur mandat.

Le Dr Fortier désapprouve et critique certains *items* des dépenses, et propose, secondé par le Dr L. Laberge, que les Secrétaires reçoivent ordre de préparer tous les ans un rapport des travaux faits par le Collège, que ce rapport soit imprimé et distribué à chacun des membres. Cette proposition est rejetée.

A 1 hr. P. M. l'assemblée s'ajourne pour jusqu'à 2 hrs.